

Fragments d'histoire paroissiale

Honorius Provost, ptre

Volume 19, numéro 2, septembre 1965

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/302469ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/302469ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Provost, H. (1965). Fragments d'histoire paroissiale. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 19(2), 270–295. <https://doi.org/10.7202/302469ar>

FRAGMENTS D'HISTOIRE PAROISSIALE *

À l'instar de nos bons vieux artisans, à qui il arrivait, pour ne rien laisser perdre, de reprendre certains matériaux laissés sur le chantier et de les employer utilement pour parfaire et agrémenter leur œuvre, nous voudrions, avant de terminer l'histoire religieuse de Sainte-Marie, rassembler dans une sorte de mosaïque quelques éléments disparates qui n'ont pas trouvé leur place appropriée, lorsque nous traitions des œuvres et des institutions de la paroisse. Si parfois ces fragments ne sont pas des particularités de Sainte-Marie, ils prouveront par leur présence que c'était une paroisse comme les autres et qu'elle avait bien son insertion dans les cadres de l'Église canadienne, de l'Église universelle.

EN PARLANT DES CURÉS

À tout seigneur tout honneur! Commençons par les curés. La personnalité des curés de campagne a toujours été le dada des écrivains, des dramaturges et autres entrepreneurs en imagination. Il y en aurait long à dire, et sans en inventer, sur les mœurs de notre clergé rural jusqu'à cette dernière génération. À l'âge où il n'y avait pas de télévision, pas de radio, pas de téléphone, où il y avait peu de journaux, peu de voyages lointains, les loisirs et les relations du prêtre de campagne devaient trouver d'autres formes d'application.

Pour d'aucuns, en moindre nombre, la vie d'isolement n'était pas difficile ni lourde à supporter. Ils n'avaient qu'à se laisser faire, à rester tapis dans leur presbytère, derrière une porte et des volets clos, qui maintenaient sur les lieux une ombre de mystère. S'ils étaient distants avec les visiteurs, s'ils les rece-

* Dernier chapitre de *l'Histoire de Sainte-Marie de Beauce*, qui doit paraître dans peu de temps. Les lecteurs intéressés à cette publication feraient bien de retenir dès maintenant leur exemplaire, en s'adressant directement à l'auteur, au Séminaire de Québec.

vaient au bureau un livre à la main et les lunettes au bout de la gouttière, leur réputation d'intellectuels était tout assurée. C'est comme cela qu'un jour, dans telle paroisse, on écrivit à l'Évêque pour lui demander d'envoyer un curé qui avait fini ses études...

Pour la grande majorité des curés, même en s'efforçant de n'être pas du monde, suivant la maxime évangélique, ils se donnaient garde d'oublier qu'ils étaient encore "dans le monde" et pouvaient s'autoriser une certaine vie de société. Non seulement il y avait pour eux cette hospitalité traditionnelle et cet échange de relations entre confrères du ministère, qui les réunissaient plusieurs ensemble, comme aux concours des pâques et des quarante-heures, occasions parfois de véritables tournois hippiques et toujours d'interminables parties de cartes, arrosées de délicieuses *larmes* d'amitié. Mais il y avait pareillement, au sein même de leurs paroisses, des notables cultivés, des familles aristocratiques, qu'il faisait bon fréquenter, par manière de complaisance ou même de divertissement. On allait jusqu'à s'échanger de petits billets polis, le domestique et le bedeau servant de postillons. Toutefois, c'était un jeu délicat, qui pouvait susciter maints ennuis, surtout à Sainte-Marie, avec les rivalités régnant entre les familles seigneuriales et le reste de la bourgeoisie. Ceux qui ne se sentaient pas l'objet des faveurs et des politesses du curé versaient aisément dans la jalousie, le soupçon, la calomnie, et ils étaient prêts à se liguier contre lui. La vieille courtoisie française d'un M. Antoine Villade et sa bonhomie naturelle réussirent à le sauvegarder tant bien que mal dans sa cure de Sainte-Marie; mais un M. Derome n'y put résister et dut laisser la paroisse.

L'on jugeait et l'on classait les curés surtout sur leur apparition en chaire le dimanche. C'était en général une apparition d'une heure ou d'une heure et demie, tenant lieu, pour la semaine, de radio-journal, de commentaires, d'avis divers et un peu sans doute d'instruction religieuse, avant *l'heure du concile*. Pour empêcher bien des gens de cogner des clous, il n'y avait guère qu'une prédication enflammée, déclamatoire, dramatique même,

comme celle d'un Mgr Charles-Auguste de Forbin-Janson, qui remua la province en 1840-41, à l'instar d'un immense incendie. Nous avons eu l'occasion de raconter sa fameuse mission à Sainte-Marie. Mais nos prédicateurs de campagne n'étaient pas tous des *Lacordaires*, quelle que soit l'acception de ce terme... Un certain abbé Joseph Couture, encore relativement jeune, retiré à Saint-Charles de Bellechasse, pour raison de surdité, était venu rendre service aux prêtres de Sainte-Marie, surchargés de besogne, dans la saison des pâques 1842. Le curé Derome, écrivant au grand-vicaire Cazeau, le premier avril, rapporte tout bonnement les faits et gestes du personnage¹: "M. Couture a fait tous les offices de la Semaine Sainte. Il a même prêché la Passion, avec feu, en buvant du bon vin aux yeux de tout le monde. Jésus Christ, a-t-il dit, a été abreuvé de fiel et de vinaigre. En disant cela, il a bu un bon verre de vin"...

Nos curés, malgré les petits soulagements qu'ils pouvaient s'autoriser, vivaient le plus souvent dans la frugalité, sinon dans une vraie pauvreté. Ce qui ne les empêchait pas de faire bien des charités, entre autres de payer les études de maints écoliers au séminaire, même s'ils ne réussissaient pas toujours à s'en faire des successeurs. Nous pourrions citer ici plusieurs cas relevés à Sainte-Marie même.

Sur la subsistance des curés, nous avons la bonne fortune d'avoir, à titre documentaire, un "état de ce qu'il faut à un curé pour vivre"². C'est, en d'autres termes, le budget moyen d'un curé, préparé conjointement par trois anciens curés, en 1756, avant les années de disette et d'inflation qui allaient accompagner la guerre de Sept Ans. Voici des extraits du document (à noter que la livre française valait en principe 20 cents) :

Une barrique et demie de vin; pour peu qu'il en donne aux malades et à ceux qui voyagent et s'arrêtent chez lui, il ne lui en restera que très peu. Le prix varie et chez le marchand et selon la distance des lieux, à cause du transport plus ou moins con-

¹ Archevêché de Québec, cartable Sainte-Marie, I, pièce 153.

² Archives du Séminaire de Québec, cart. Polygraphie 7, no 27.

sidérable; on peut mettre, année commune 160''
 48''

Un curé ne peut se dispenser d'avoir deux feux; les jours de fête et de dimanche, l'habitant qui se retire au presbytère [dans la salle publique] n'épargne point le bois. On peut compter quarante cordes de bois; le prix varie beaucoup; on peut le mettre à 4''; plusieurs l'achètent 5 ou 6'' à Québec 160''

Un curé ne peut se passer d'un domestique et les moindres gages sont de cent livres 100''

Un curé dépense pour lui et son domestique environ 16 quinteaux de farine à 12'' 192''

Il faut pour le curé et son domestique par jour suivant les rations de l'habitant une livre de lard à 10s. 182''

Un curé ne peut que très difficilement se passer d'une voiture et à cause du froid, de la distance des paroissiens souvent éloignés de deux ou trois lieues, qui ne sont pas obligés d'amener des voitures à leurs curés. Le foin à Québec coûte 50'', l'avoine coûte 30 ou 40 s. le minot. Les chevaux sont 6 mois dans l'écurie. Cet article monte sûrement à deux cents livres par an 200''

L'entretien d'un curé va, année commune, à cent écus 300''

Il faudrait à présent estimer mille menues réparations du presbytère, l'entretien du linge, des meubles et du petit ménage; le blanchissage, la chandelle, le sel, l'huile, les épices, le papier; des aumônes indispensables; tout cela se monte à plus de cent livres 100''
 1442''

Avec cette somme, un curé ne mange que du lard comme l'habitant, et n'a que le vin en dessus.

CULTE PUBLIC

Dans nos paroisses pratiquantes, toute la vie religieuse gravite autour de l'église, qui en est le centre névralgique. Elle est le point de contact le plus fréquent des fidèles et du clergé,

le théâtre presque exclusif des actes du culte public. Mais il ne faudrait que nous reporter cent ans en arrière ou même parfois moins, pour constater combien de choses ont changé ou sont tout simplement disparues. Laissons à d'autres le soin de juger si c'est là toujours un progrès.

Dans certaines de nos vieilles églises, on peut voir encore des portières aux banquettes et, plus ou moins masqués aujourd'hui, des trous de tuyaux communiquant avec une cheminée extérieure. Ces deux éléments disparates ont leur recoupement dans le problème historique du chauffage des églises. Avant les fournaies, il y avait les poêles et, avant les poêles, il n'y avait rien. Ou, plutôt, il y avait la chaleur humaine. Et c'est pour en réduire la déperdition, qu'on avait édifié ces cloisons, au fond des banquettes, et ces portières, à leur entrée. L'avènement des poêles n'enlevait pas toute leur utilité; car, auprès de ces boîtes à feu, qu'on chauffait au rouge, on pouvait griller littéralement, tandis qu'à certains coins, on ne commençait à ressentir la tiédeur que vers la fin des offices. Mais, au fait, à quand remonte l'introduction des poêles dans les églises?

On a ergoté passablement déjà autour de cette question. Benjamin Sulte écrit que "les églises furent privées de poêles jusque vers l'année 1800"³. L'abbé J.-B.-A. Allaire, faisant écho sans doute au précédent auteur, affirme que l'abbé Charles-Joseph Brassard-Descheneaux fut "l'introducteur des poêles dans les églises du Canada vers 1800"⁴. Une affirmation aussi catégorique réclamerait sa justification; car, il est permis de répliquer: en vertu de quelle autorité ce curé de l'Ancienne-Lorette a-t-il pu patronner une telle mesure disciplinaire? Joseph-Edmond Roy, un autre historien, a découvert qu'on a commencé à installer des "poêles russes" dans les églises en 1840⁵.

La vraie réponse, croyons-nous, n'est pas tellement simple. Il faudrait voir dans chaque cas; car, on n'a certainement pas

³ *Histoire des Canadiens-Français* (Montréal, 1882-1884), III: 118.

⁴ *Dictionnaire biographique du Clergé canadien-français* (Montréal, 1910), 161.

⁵ *Histoire de la Seigneurie de Lauzon* (Lévis, 1904), IV: 245.

agi de concert dans toutes les régions, dans toutes les paroisses. C'est trop contre notre individualisme national. Et l'on a généralement procédé par étapes, comme pour le reste, passant du chauffage des sacristies à celui des églises, et des simples réchauds aux poêles proprement dits, à mesure que s'affirmaient leur efficacité et leur sécurité relative aux yeux des gens. Nous ne pouvons mieux le démontrer qu'en alignant des entrées de dépenses glanées aux livres de comptes de la paroisse de Sainte-Marie :

1776	—	“pour un poêle de tole avec son tuyau	20”
1778	—	“pour un réchaud ⁶	6” 12s.
1783	—	“pour un poël de taul pour la sacristie	40” 10s.
1798	—	“pour un poêle dans la sacristie	162”
1873	—	“pour deux poêles d'église	\$30.00

Coïncidence, peut-être, ou conséquence d'une température plus confortable, en cette même année 1873, les prônes de la paroisse révèlent la forme et la longueur des offices dominicaux. La grand'messe avait lieu à neuf heures et demie, suivie d'un certain temps-libre, après lequel la majorité des paroissiens revenaient à l'église, au son de la cloche, pour une leçon de catéchisme, suivie des vêpres ; car, il eût été impossible d'avoir une assistance à un autre moment, surtout durant l'hiver. Après les vêpres, il y avait presque chaque dimanche des prières publiques de confréries et parfois on réservait aussi le sermon pour le second exercice, affaire d'y contraindre une plus grande proportion des paroissiens ; car, manquer le sermon était bien la moitié aussi grave que manquer la messe. La plupart des gens, sauf ceux du voisinage immédiat de l'église, apportaient donc avec eux ou s'achetaient sur place quelque galette, pour grignoter à la hâte pendant le temps-libre, maigre palliatif à la migraine dominicale qui les attendait.

⁶ C'était une chaudière métallique dans laquelle, sur un lit de cendre, on plaçait de la braise ardente, capable d'attiédir les abords immédiats pour une brève période. Un seul réchaud : c'est-à-dire qu'on devait le réserver pour l'autel, au bénéfice du célébrant. Et ce n'était parfois qu'un chauffe-mains, déposé à portée du prêtre sur un gradin de l'autel.

Ce n'était pas non plus le pain bénit, distribué à la grand'-messe, qui pouvait soulager substantiellement les estomacs. Ce fameux pain bénit, comme il a fait parler de lui ! Pieux symbole traditionnel, peut-être plus nuisible que profitable à la piété elle-même, à cause de la dissipation qu'il provoquait, sans parler d'autres écarts plus répréhensibles encore : il y eut jusqu'à des scandales et des procès. Toutes les histoires de paroisses anciennes en sont émaillées et l'abbé Charles Trudelle, en particulier, a consacré à ce sujet toute une monographie.

Au livre de comptes de la fabrique de Sainte-Marie, en 1845, dans le *Règlement pour le Bedeau*⁸, il est dit qu'il devra, entre autres choses, "couper le pain bénit et le distribuer au peuple tous les dimanches et fêtes, et conduire, s'il le faut, celui ou celle qui fera la quête" . . . Et il y avait, dans le même recueil⁹, une liste ancienne, de la main du curé Jean-Marie Verreau, par conséquent d'avant 1785, donnant les noms de ceux qui devaient "rendre le pain bénit", à tour de rôle. Le seigneur principal de Sainte-Marie s'était réservé la fête patronale de la paroisse, en septembre, la solennité du Saint Nom de Marie.

C'était un privilège honorifique en même temps qu'onéreux. Si l'un des titulaires manquait à la consigne sans raison valable, le curé pouvait librement en nommer un autre. Il arriva même à l'abbé Antoine Marcheteau de destituer, par mesure de représailles, deux des principaux paroissiens, lors d'une chicane sur la construction d'un presbytère. Mais, à sa visite du 25 mai 1791, Mgr Jean-François Hubert ordonna d'annuler la malencontreuse décision.

Le cérémonial du pain bénit, évocation des agapes fraternelles de la primitive Église, remontait aux débuts de la colonie, apporté ici des vieux pays. Similaire en tous lieux pour le fond, il affectait des variantes pour la forme, d'une paroisse ou d'une région à une autre. Nous avons naguère interrogé nous-même

⁷ *Bulletin des Recherches historiques* (Lévis, 1912). XVIII: 151-172.

⁸ Registre II: 23.

⁹ Registre I, partie I: 10 et 11.

à ce sujet feu Mgr Joseph-Édouard Feuiltault, curé de Sainte-Marie, et nous avons noté, heureusement, cet interview. Il se souvenait très bien de la cérémonie du pain bénit, du temps qu'il était enfant de chœur, à Lambton.

Dans cette paroisse plus récente, sans rivalité de classes, on procédait de façon plus démocratique. Les paroissiens fournissaient le pain bénit à tour de rôle, de voisin à voisin. Mais les uns se piquaient de fierté, même au-delà de leurs moyens; les autres étalaient leur pauvreté ou leur mesquinerie. Inutile de dire que la taille et la qualité du pain bénit étaient objets de comparaison et de commentaires. Un dimanche, il n'y avait que deux ou trois pains d'orge minables et coriaces; les dimanches suivants, on pouvait avoir des pains blancs majestueux, à sept ou huit étages empalés sur une tige centrale. Moyennant une modique rétribution à la fabrique, le bedeau accrochait un étendard au sommet du monument. Entre les étages, on accolait aussi des blocs de gâteau à forme recourbée, appelés des *cousins*.

Le pain bénit était déposé, avant la messe, sur un brancard, près de la balustrade. On pouvait le manger des yeux, par anticipation... Après avoir récité le *Gloria*, le célébrant venait bénir le pain et deux servants le rapportaient sur son brancard à la sacristie. Alors, le bedeau se hâtait de le découper, calculant les morceaux pour en fournir amplement à toute l'assistance. Il mettait à part l'entame, ou le *chanteau*, et quelques morceaux plus respectables, destinés à l'avance par le donateur au curé, aux chantres, aux marguilliers, puis aux proches parents et aux voisins; c'était en particulier la destination des *cousins*, si le gâteau en comportait.

Au chant du *Credo*, se déroulait le cérémonial de la distribution du pain bénit. Le bedeau, avec des aides, au besoin, faisait le tour des allées, lesté d'une corbeille. Le chanteau était remis solennellement à celui dont ce serait le tour, le dimanche suivant, à rendre le pain bénit; les autres gros morceaux allaient à leurs destinataires; puis tout le monde recevait son petit morceau à la suite. S'il y avait trois ou quatre assistants dans un

banc, le chef de famille ou le premier du bord recevait autant de morceaux, sur son livre de messe ouvert, et les présentait ainsi aux autres occupants. Chacun ensuite se signait avec son morceau, y goûtait quelque peu et serrait le reste précieusement dans un mouchoir, puis dans la poche de veste, pour les hommes, dans la sacoche ou le manchon, pour les dames. Car, il fallait penser à ceux qui étaient restés à la maison, surtout les enfants, qui ne manquaient pas de réclamer leur part, lors du retour de la messe. Enfin, comme il y avait toujours un excédent de morceaux rapportés à la sacristie, le bedeau et les enfants de chœur, facilement de connivence avec lui ou encore à la dérobée, avaient la chance, après la messe, de s'en accorder parfois à leur faim, quand le monument était de forte taille et surtout fait de bonne pâte sucrée.

Dissipation, vanité, jalousie, gourmandise et petits larcins : tels étaient donc les à-côtés de cette liturgie de la *mangeaille*, contre lesquels les curés et les évêques eux-mêmes durent tant de fois s'insurger, qu'ils trouvaient, en somme, cette forme de piété bien encombrante. C'est au prône de la Saint-Pierre, en 1875, que le curé de Sainte-Marie annonça une dernière fois la distribution du pain bénit, devenue déjà exceptionnelle. Et c'est précisément vers cette année-là que le futur cardinal Taschereau demanda privément à son clergé d'abandonner cette coutume surannée, aussi bien que celle du rabat, dans le costume ecclésiastique.

Il n'y avait pas que le pain bénit à donner occasion de désordres. L'antique et touchante liturgie de la messe de minuit n'en était pas indemne. Signalons d'abord, pour le paradoxe qu'il comporte, le fait que la messe de minuit fut longtemps célébrée à partir de 11 heures et demie. Pour quelle raison ? Les prônes de Sainte-Marie l'annoncent à cette heure-là déjà dans les années 1850. En 1873, elle commençait à 11 heures et trois quarts et ce n'est pas avant 1889, qu'elle arriva ou revint à minuit juste. La seconde messe, celle de l'aurore, était célébrée, selon la coutume, "pour les pères et mères de familles". Au changement du siècle, dans la nuit du premier janvier 1900, et

l'année suivante, pareillement, on eut l'autorisation de célébrer une messe basse à minuit et d'y communier. Mais cette messe de minuit du jour de l'an, remise à l'essai une trentaine d'années plus tard, n'a pas voulu prendre racine dans nos traditions religieuses et paroissiales.

La messe de minuit de Noël ne fut pas toujours elle-même exempte de tribulations. Les annales de Sainte-Marie en contiennent un exemple éloquent. À Noël 1830, grands désordres et scandales causés par la boisson, jusque dans l'église. Mgr Joseph Signay interdit alors la messe de minuit. Après avoir accepté leur sort en 1831, les paroissiens viennent supplier auprès de l'Évêque, en faisant écrire leur curé, le 11 décembre 1832 ¹⁰. Les marguilliers "promettent beaucoup d'ordre dans leur salle publique, de surveiller les cantines, de mettre des connétables dans les jubés, aussitôt la messe finie de fermer la salle publique, de manière que personne ne puisse troubler le repos public", etc. Mais c'est peine perdue. L'Évêque ne se laisse pas émouvoir et répond au curé, le 17 décembre ¹¹: "Il faut attendre encore quelques années avant de rétablir l'ancien usage, pour laisser le temps à vos paroissiens d'oublier les scandales qui ont eu lieu à l'occasion d'une des cérémonies les plus touchantes de notre religion... Il serait contre mon devoir, en accordant la permission désirée, d'exposer la paroisse à la rénovation des désordres qui se sont commis les années précédentes, et dont les vrais chrétiens n'ont pas manqué de gémir devant Dieu."

Ce n'est que le 18 décembre 1834, après une requête signée par le curé et un grand nombre de paroissiens, requête remplie des plus solennelles promesses, que l'Évêque consent à suspendre son interdit, "au moins pour cette année, écrit-il;... de la manière dont les choses se passeront... dépendra leur espérance d'éprouver la continuation de cette faveur" ¹². Il faut croire que le fait d'avoir été privés pendant trois ans de la messe de minuit servit

¹⁰ Archevêché de Québec, cartable Saint-Marie I.

¹¹ *Ibidem*, Lettres, volume 15.

¹² *Ibidem*.

de leçon efficace aux fauteurs de désordres : on n'en entendit plus parler.

Les processions religieuses, qu'elles soient de rite ou de simple dévotion, ont toujours été un élément majeur dans la vie des paroisses, les Rogations, la Fête-Dieu, en particulier, faisant étape dans l'année liturgique. Sans afficher tout le déploiement de la procession du *Corpus Christi* en certains pays, l'Espagne, par exemple, la nôtre a toujours eu sa large part de bruit et de couleurs. À preuve cette entrée dans le premier livre de comptes de Sainte-Marie¹³, pour l'année 1818 : "Payé au major Verreault pour de la poudre à tirer pour la procession, 12". Et les années suivantes comportent des entrées semblables. C'est que les compagnies de milice existant alors dans les campagnes voulaient bien participer à leur façon : tambours, commandements, salves de fusils ; c'était leur parade d'église et une attraction pour l'assistance.

La procession allait alternativement vers le bas, jusqu'à la chapelle Sainte-Anne, et vers le haut, jusqu'à la chapelle Saint-François, tant que celle-ci fut utilisable, ensuite jusqu'à la maison de Gustave Garant, un notable de l'endroit. Il pouvait y avoir jusqu'à trois reposoirs sur le trajet. En 1896, on rompit avec la coutume et, pour la première fois, semble-t-il, on fit la procession "dans la rue des chars". Mgr Louis-Nazaire Bégin, pour lors en visite pastorale, porta lui-même l'ostensoir. Il faut croire que la température avait été propice ; car, à maintes reprises, la procession extérieure était omise, non seulement en raison de la pluie, mais aussi en raison de l'état du chemin, toujours assez précaire à cette époque.

Puis il y avait les messes "pour les biens de la terre". Sans parler des inondations de la Chaudière, qui presque chaque année apportait ou menaçait d'apporter son cortège de fléaux. Alors, comme cela se continue encore, tous les résidents d'un canton se cotisaient pour faire chanter une ou deux grand'messes par année, mais en précisant l'intention : contre le tonnerre, la grêle,

¹³ Fabrique de Sainte-Marie, Livre de Comptes I, partie I : 191.

les sauterelles, les chenilles, les bêtes à patates, les mouches à vaches, etc. Ces messes étaient presque toutes chantées à la chapelle Sainte-Anne, de mai à novembre, et, dans les moments de plus grandes calamités ou de plus grande ferveur, on y allait en procession depuis l'église, bannières et drapeaux en tête, avec la relique et la statue de sainte Anne. La circulation automobile n'accaparait pas comme aujourd'hui la "route nationale".

DISCIPLINE ET COUTUMES

Faisant le pont entre le culte public et la piété privée, se placent en éventail des pratiques religieuses qui tiennent à la fois de la discipline ecclésiastique et de la coutume locale, plus ou moins, selon les cas. Nous en soulignerons quelques-unes, glanées au passage dans le champ de notre histoire paroissiale. Pour épuiser le sujet, on n'aurait pas trop d'un volume spécial.

Prenons, pour commencer, le cas des croix de chemin. À notre connaissance, il ne reste plus que trois ou quatre de ces croix dans le territoire de Sainte-Marie. Il est vrai qu'en revanche on y trouve bien quatre jolies chapelles privées de dévotion. Mais on n'est plus, évidemment, à l'âge de ferveur exhubérante, où Mgr Plessis devait écrire, en mars 1810, au curé Michel Masse, de la Pointe-Lévi, pour imposer une distance à observer entre les croix de chemin¹⁴. Le curé Feuiltault, de Sainte-Marie, se plaignit lui-même, un jour que les prières du mois de Marie aux croix de chemin étaient devenues occasion de désordres. Mais la pieuse coutume n'avait pourtant rien que d'édifiant.

La plus ancienne croix de chemin dont il soit fait mention dans les annales de la paroisse est celle qui existe encore au bout de la route Carter, dans le centre du rang Saint-Gabriel. Elle a été remplacée plusieurs fois : le 24 août 1879, le 7 juillet 1895, on en bénit de nouvelles. Dans le second cas, on plaça sur le pied de la croix une niche vitrée contenant une statuette blanche de la Vierge, donnée par un garçon du rang, Joseph Provost, qui

¹⁴ Archevêché de Québec, Lettres, 7: 118.

venait de l'avoir en prix au Collège. Nous tenons à le mentionner pour en prévenir l'oubli; car, niche et statue sont encore en place, bien que la croix ait été de nouveau remplacée, le 10 juillet 1938, et porte maintenant un Christ avec corpus en aluminium. Le calvaire est muni d'une garniture lumineuse pour la nuit.

On sait où nous en sommes arrivés maintenant, dans la discipline ecclésiastique, pour le nombre des fêtes chômées et la messe de précepte. Sainte-Marie a connu, dans son jeune temps, le régime astreignant de pas moins de 34 fêtes d'obligation par année, en plus des dimanches. C'est Mgr Jean-François Hubert, qui dans un mandement resté célèbre, le 28 octobre 1793, réduisit d'un seul coup à neuf le nombre des fêtes chômées d'obligation. Les autres devenaient "fêtes de dévotion", tout en conservant les offices solennelles, auxquels les fidèles étaient fortement invités à participer. Mais, ces offices eux-mêmes furent supprimés par mandement de Mgr Joseph Signay, le 25 novembre 1844. Il restait encore l'Annonciation, la Saint-Pierre, et il restait le jeudi de la Fête-Dieu, où il était de règle de faire la procession du Saint-Sacrement à l'intérieur de l'église. Le Cardinal Taschereau, en vertu d'un indult du Pape, supprima le chômage de ces trois fêtes, le 14 décembre 1892, et l'obligation de la messe elle-même s'est évanouie par la suite.

Mêmes élargissements successifs dans le domaine du jeûne et de l'abstinence. Comment oserait-on aujourd'hui répéter ce commandement de l'Église: "Quatre-temps, vigiles jeûneras et le carême entièrement"? C'est la disette consécutive à la guerre de Sept-Ans qui nous a valu, par la voix des grands vicaires du diocèse de Québec, en 1761, les premiers élargissements à propos de l'abstinence du carême, à savoir l'usage de la graisse comme condiment et celui des aliments gras quatre jours par semaine. Mgr Signay, par mandement du 25 novembre 1844, confirma ces élargissements et y ajouta tous les samedis de l'année, sauf ceux du carême et des quatre-temps; en même temps, il déplaçait certains jours de jeûne pour les rendre moins onéreux. La rigueur même du jeûne, avec un seul repas, ayant été mise en

question, Mgr Taschereau écrivit aux curés, le 9 février 1872 ¹⁵: “Vous pourrez . . . rappeler à vos paroissiens qu’ils peuvent sans inquiétude: 1° le matin des jours de jeûne, prendre quelques bouchées de pain et un peu de thé, de café, de chocolat ou de quelque autre breuvage; 2° le soir des jours de jeûne, manger la soupe, même grasse, qui serait restée du dîner.” On sait par ailleurs que les personnes tenues au jeûne ne pouvaient faire gras qu’à leur repas principal. Survint ensuite un décret du Saint Office, publié à Québec le 21 février 1890, qui réduisit le jeûne et l’abstinence du carême aux mercredis et vendredis, avec les samedis des quatre-temps et de la semaine sainte. Arrêtons-nous là, avant l’extinction de la matière, où nous sommes presque arrivés à présent.

Le cas de la communion précoce des enfants a causé, comme on sait, une véritable sensation. Auparavant, sans être absolue, la consigne était pourtant générale et on redoutait fort les abus tendant à s’introduire. En janvier 1896, Mgr Louis-Nazaire Bégin, administrateur du diocèse de Québec, adressait une lettre circulaire aux communautés enseignantes, pour les astreindre à la limite de 10 ans ou environ ¹⁶. Et les raisons? “Il arrive souvent, disait-il, que ces enfants quittent l’école après (leur première communion) et n’emportent dans le monde et pour toute leur vie qu’une connaissance tout-à-fait superficielle de la religion.” Au reste, “à 8 ou 9 ans, on sait parfois la lettre du catéchisme, mais le comprend-on bien?” Quelques années plus tard, autour de 1905, les prônes nous révèlent cependant qu’on confessait les enfants plus jeunes trois ou quatre fois par année. Et, pour ce qui était de l’instruction religieuse, après le catéchisme de la première communion ou de la profession de foi, on faisait revenir les enfants pour ce qu’on appelait le catéchisme de la deuxième et troisième communions. C’est le 15 octobre 1910, très exactement, que fut promulgué à Québec le décret libérateur de saint Pie X, décret intitulé *Quam singulari*, sur la communion précoce, et, pour le besoin de la cause, on commença dès lors à distinguer

¹⁵ *Ibidem*, 37: 251.

¹⁶ *Mandements des Evêques de Québec*, 5: 194.

entre la "petite communion" et la "première communion solennelle".

Dans les prônes d'octobre 1895, nous voyons s'établir à Sainte-Marie deux dévotions, qui n'étaient pourtant pas nouvelles : la communion du premier vendredi du mois — les *Mandements* en avaient parlé dès le 3 décembre 1887 —, et le Tiers-Ordre de saint François d'Assise. Un Franciscain est venu prêcher, au début du mois, à la messe dominicale et à l'exercice du mois du Rosaire. Un dimanche suivant, le 3 novembre, avait lieu la première admission au noviciat des tertiaires et, le premier dimanche de l'avant, on bénissait les deux statues de saint François d'Assise et de saint Antoine de Padoue qu'on a vues figurer si longtemps, adossées aux colonnes, de chaque côté du chœur. L'année suivante, 1896, et plusieurs années par la suite amenèrent à Sainte-Marie le bon Père Frédéric de Ghyvelde, à la fois comme visiteur du Tiers-Ordre et comme propagandiste de l'Oeuvre de Terre-Sainte, par la vente de ses livres à la porte de l'église.

La visite annuelle du curé dans les familles est une institution consacrée dans nos paroisses. Cérémonie jadis impressionnante, surtout pour les enfants ; car, elle leur donnait l'occasion de s'endimancher un jour de semaine ; elle s'accompagnait d'un rituel spécial, prières, bénédiction du curé, sans oublier la distribution par ce dernier d'images et de *bâtons de crème* aux petits qui avaient été sages. Mais il va sans dire que tous l'avaient été, au moins dans les minutes d'attente fébrile qui avaient précédé l'arrivée du prêtre, guettée attentivement par les yeux d'une sentinelle à la fenêtre.

La quête de l'Enfant-Jésus était partie intégrante de la visite paroissiale. Et, comme celle-ci se faisait entre Noël et le jour de l'An, au moins à Sainte-Marie, jusqu'à une période assez récente, la quête de l'Enfant-Jésus, au profit de la fabrique, avait donc un nom bien approprié. À la suite du marguillier, qui menait M. le Curé dans sa carriole, sur une grande peau de buffalo (lire *bofflo*), venait une autre voiture, berline ou traîneau-renclos, destinée à recevoir les offrandes en nature, qui constituaient le plus clair de la quête, chez presque tous les habitants.

Dans les reçus et comptes de la fabrique, pour l'année 1853, nous avons eu la bonne fortune de retrouver la recette détaillée des effets de la quête, vendus à l'enchère, argent comptant, le lendemain des Rois, à la salle publique. On y relève quantité de lard salé, des quartiers de mouton, très peu de bœuf, une citrouille, du tabac, du fromage, du beurre, du savon du pays, des fers à cheval, des souliers et bottines, une tasse, un livre, de la laine, de la filasse de lin en énorme quantité, 113 minots d'avoine (vendus à 30 cts), quelques minots de pois (90 cts), seulement trois minots de blé (\$1.10) ; total de la vente 22L-, 8 chelins, 5 deniers (équivalant à \$89.68, d'après nos calculs). À cela s'ajoutait le contenu du grand sac rouge dans lequel M. le Curé avait ramassé les aumônes en espèces, y compris *la cent* de chacun des enfants.

Signalons enfin, au chapitre des coutumes religieuses paroissiales, celles qui avaient trait au son des cloches et qui sont, hélas ! passées au rang des vieux souvenirs, en notre génération de radio et de vitesse. Dans le règlement du bedeau de Sainte-Marie, édition 1845 ¹⁷, il y avait cet article : "Sonner la cloche lorsqu'on porte le Saint Viatique aux malades". Puis, dans les prônes de 1896, pour le mois de novembre, on lisait cette antique rubrique : "Tous les soirs, à 8 heures, il y aura des *soupirs*, pour inviter les paroissiens à prier pour les morts".

ABUS ET RÉPRESSION

Quand il y avait des abus, des désordres, dans les paroisses, et, pour être moins fréquents, ils n'en étaient que plus évidents, plus scandaleux, les curés, appuyés sur la discipline diocésaine ou simplement sur la morale générale du temps, partaient en guerre, avec toutes les foudres à leur disposition, en empruntant volontiers celles de l'Évêque, s'ils le croyaient opportun. La rigueur et la violence l'emportaient parfois sur la discrétion et le doigté. Mais le sens de l'autorité n'était pas émoussé comme aujourd'hui, dans un camp comme dans d'autre.

¹⁷ Fabrique de Sainte-Marie, Livre de Comptes II : 23.

Voici un cas d'incidence locale. Un scandale public, une grave offense contre les mœurs a été rapportée par M. Antoine Villade, curé de Sainte-Marie. Mgr Plessis lui dicte, dans une lettre du 16 mai 1815, les pénitences à imposer au coupable, pour rentrer en grâce¹⁸: "1° Pendant un an, point de communion pour lui; 2° Défense à lui, pendant le même temps, de monter plus haut que le bénitier ni d'assister à la sainte messe autrement qu'à genoux, excepté le temps du prône et du sermon; 3° Pendant la même année, un jeûne par semaine... 5° S'il use du tabac, en quelque manière que ce soit, vous lui enjoindrez de s'en abstenir chaque jour, pendant la même année, ou depuis son lever jusqu'à midi, ou depuis son dîner jusqu'au lendemain matin", etc. Le pauvre homme ! A-t-il accompli un tel marathon ? Il doit s'en souvenir encore...

Au chapitre des délits, il faut s'attendre d'en rencontrer de toutes les couleurs, au cours d'une vie paroissiale de plus de deux siècles. À part les meurtres, dont nous n'avons pas trouvé trace, il y eut des assauts, des vols, des troncs pillés, etc. Puis, cette charmante boisson, qui, nous l'avons vu, avait valu à la paroisse la privation de la messe de minuit pendant trois ans.

La superstition, sous ses formes variées, était jadis pareillement une source continuelle d'affrontement. Avec l'instruction, le progrès matériel, le confort de la vie, elle est aujourd'hui pratiquement tarie chez nous ou perdue dans des coins reculés, tel le cas encore récent des enfants de Saint-Sylvestre. On n'ose plus guère afficher en public quelque croyance superstitieuse, excès ou aberration de la religion proprement dite. Autrefois, la superstition naissait et se propageait comme les épidémies, conséquence de l'ignorance en général et de la peur ou de l'impuissance devant les forces mystérieuses de la nature. Sans doute aussi, le diable venait-il parfois pêcher dans les eaux troubles, comme c'est encore le cas, la preuve en est faite, chez les sorciers des peuplades primitives et sous-développées.

Mgr Pierre Denaut s'adressa au moins deux fois de suite aux paroissiens de la Pointe-Lévi — c'était la porte d'entrée

¹⁸ Archevêché de Québec, Lettres, 8: 341.

de la Beauce, soit dit en passant —, la première fois le 12 avril 1797, pour les mettre en garde contre les remèdes superstitieux ¹⁹; la deuxième fois, le 13 avril 1799, à l'effet de les guérir "pour toujours de la fantaisie de consulter les sorciers et délivreurs de mal donné" ²⁰. La *Corriveau* avait pourtant servi d'exemple assez récent dans la place. On imposera, mandait l'Évêque, une forte pénitence aux coopérateurs.

Quand les accès de superstition prenaient des proportions endémiques, les évêques devaient y aller de mandements à l'échelle territoriale ou même diocésaine. Ce fut le fait de Mgr Plessis, le 17 mars 1808, dans le cas des guérisseurs de Saint-Pierre-les-Becquets ²¹, puis de Mgr Turgeon, le 15 janvier 1854, à propos d'une invasion de tables tournantes ²². Le curé Louis Proulx, de Sainte-Marie, venait justement de lui écrire, cinq jours auparavant ²³. Il était dans tous les états. "On s'y livre avec fureur, disait-il; les plus rustauds réussissent et ces mystérieuses opérations deviennent dans leur esprit une vraie nécromancie" (communication avec les défunts). Le curé a défendu ces jeux, en invoquant des explications naturelles, fluide magnétique, etc. Mais, au point de vue moral, il réclame une directive. Sans nul doute, d'autres curés l'avaient fait aussi et l'Archevêque devait finir la rédaction de son long mandement du 15 janvier 1854, par un véritable exposé doctrinal sur le spiritisme, suivi de directives pratiques pour les pasteurs. Il recommandait en particulier aux confesseurs de refuser l'absolution à ceux qui attachaient aux tables tournantes une efficacité dépassant les forces naturelles.

Les tables "parlantes" firent parler d'elles à nouveau durant la première grande guerre; on leur demandait des nouvelles sur les conscrits d'outre-mer.

¹⁹ *Ibidem*, Registre G, fol. 18 recto.

²⁰ *Ibidem*, Lettres, 3: 73.

²¹ *Mandements des Evêques de Québec*, 3: 36.

²² *Idem*, 4: 135-143.

²³ Archevêché de Québec, cartable Sainte-Marie II, pièce 65.

Il serait facile de citer d'autres mises en garde, faites périodiquement par les curés de Sainte-Marie, contre les charlatans, les chaînes de prières, les mauvais livres, les bibles ambulantes, etc. A plus d'une reprise, dans les prônes, en 1857-58, il fut question des prédicants ou ministres protestants. Il y avait encore des missionnaires itinérants des religions réformées, outre quelques pasteurs sédentaires établis dans des localités assez rapprochées.

Du reste, il y eut souvent à Sainte-Marie, comme par accident, des personnes étrangères à la foi catholique. Mais la gêne, l'isolement, sans oublier la sollicitation du milieu, en amenèrent plusieurs à abjurer, pour mieux se fondre dans leur ambiance.

ABJURATIONS

Au premier registre des abjurations conservé à l'Archevêché de Québec, nous en relevons d'abord deux, qu'on a reçues à Sainte-Marie, mais dont nous ne pouvons dire si les auteurs étaient de la paroisse. La première, celle de Thomas Hicks, 52 ans, natif de Devon, Angleterre, reçue le 3 février 1833, par l'abbé Louis-Antoine Montminy, curé de Saint-François de Beauce; la seconde abjuration, celle de Marguerite Patterson, 27 ans, veuve de George Galloway, native du comté de Donegall, Irlande, reçue le premier juillet 1837, par l'abbé Michel Dufresne, curé de Saint-Nicolas.

M. Georges-Stanislas Derome, curé de Sainte-Marie, eut le bonheur de réunir lui-même à la foi romaine deux de ses paroissiens, dont nous savons mieux l'histoire: Jean-Godefroy Naké et Mary Bingham.

Naké était un ancien soldat licencié d'un régiment allemand venu au Canada, à la solde de l'Angleterre, durant la guerre d'indépendance américaine. Devenu meûnier à la Pointe-Lévi, il avait épousé, à l'âge de 41 ans, le 24 août 1799, devant le ministre de l'église presbytérienne Saint Andrews, à Québec, Josette Lecours dit Barras, âgée de 33 ans. M. Villade s'était intéressé à ce ménage, installé peu après à Sainte-Marie, en tenant

un garçon sur les fonts baptismaux, puis en se chargeant des orphelins, à la mort prématurée de leur mère, vers 1810. Mais il n'avait pu réussir à faire entrer le bonhomme Naké dans la vraie Église. Son successeur devait être plus heureux : le vieillard de 82 ans, peut-être en danger de mort, fut absous de l'hérésie par le curé Derome, le 23 mai 1838, en présence des abbés Alexis-Alphonse Bélanger, vicaire, et Célestin Gauvreau, professeur de théologie. La présence de ce dernier suggère qu'il avait fallu argumenter.

Le 14 juillet de la même année, 1838, c'était le tour de Mary Bingham, 29 ans, épouse de Louis Epictière. Elle avait comme témoins les Sœurs Saint-Olivier et Sainte-Brigitte, du couvent de Sainte-Marie, qui avaient vraisemblablement pourvu à son instruction religieuse.

Continuant la série des abjurations ou conversions du protestantisme, nous trouvons d'abord, le 4 février 1870, celle de Marie-Louise-Lydia Bonnett, 22 ans, épouse de Thomas Laplante. Le mariage avait eu lieu aux États-Unis, où Laplante était allé travailler, comme tant d'autres, au siècle dernier. Sa femme était la fille d'un pasteur méthodiste. Après l'arrivée du couple à Sainte-Marie, elle fut instruite, elle aussi, par les Sœurs, et baptisée sous condition, dans la chapelle du Couvent, où elle fit le lendemain sa première communion. Le curé Louis Proulx avait tenu à lui servir de parrain, avec Madame Jean Morency comme marraine.

Ensuite, nous avons l'abjuration de deux écoliers, les deux frères Thomas et John Kelly (13 et 11 ans), pensionnaires au Collège de Sainte-Marie, absous de l'hérésie le 28 décembre 1890, par le curé Chaperon, leur père, Manus Kelly, de New Carlisle, comté de Bonaventure, ayant envoyé son consentement par écrit. L'un des enfants devait devenir plus tard conseiller législatif.

Sous le règne de Mgr Feuiltault, il y eut encore une double abjuration à Sainte-Marie, le 14 juillet 1911, celle de Marie-Élise Perret (42 ans), française de naissance, épouse d'Henri

Picquart, et de sa fille de 11 ans, Marguerite-Marie. Mgr Wilfrid Lebon, qui avait servi de parrain par procuration, lors du baptême de la mère sous condition, nous rappelait que cette femme, à cause d'un mariage malheureux, avait émigré de Suisse à Montréal, à l'automne de 1910, avec ses deux enfants; car elle avait aussi un petit garçon. Ce devait être des calvinistes. Ils étaient rendus à Sainte-Marie depuis le début de mai 1911, mais n'y restèrent pas bien longtemps. Au registre des baptêmes est annexé un certificat venu de Falaiseau, diocèse de Versailles, portant que Marguerite-Marie Picquart a épousé, le 29 octobre 1921, Jean Métayer, du diocèse de Poitiers. Ils étaient donc retournés en Europe, peut-être même avant la Guerre.

Enfin, sans qu'il soit question d'abjuration, mais plutôt de réconciliation, nous avons eu les cas récents des familles Beshro, marchands bien connus de Sainte-Marie, syriens schismatiques. Le fils adoptif d'Elias Beshro, Camil Darac, a été reçu le premier dans la soumission à l'Église romaine, à 17 ans, le 28 octobre 1925, par le vicaire du temps, M. J.-Alphonse Labbé. En 1933, à la chapelle Sainte-Anne, se soumettaient à leur tour et d'un commun accord l'épouse de Camil Darac, M. et Mme Elias Beshro, ainsi que la famille entière de M. Johny Beshro.

PIÉTÉ ET VOCATIONS

Les témoignages sur la ferveur chrétienne et les bonnes mœurs, dans la vie privée et familiale de notre population, ne se rencontrent pas à foison. Le bien, généralement, ne fait pas de bruit et ne fait pas souvent parler de lui, tandis que les désordres, les crimes, les conflits défraient couramment la chronique. C'est sous la plume d'un observateur étranger et de foi différente, pour ne pas dire hostile, que nous avons recueilli le témoignage le plus significatif sur la religiosité des gens de la Beauce. Il n'y avait alors que deux paroisses, Saint-Joseph et Sainte-Marie, puisque c'était en 1775.

Nous rapportons donc ci-après, en les traduisant de leur mauvais anglais, les quelques remarques d'un nommé John

Pierce, ingénieur de l'armée d'invasion d'Arnold, qui, parmi tous les annalistes de la mémorable expédition, a été le seul à parler des dévotions des Beaucerons; pour lui, les actes et objets de religion paraissaient comme des nouveautés ²⁴:

Nous avons aperçu, écrit-il, beaucoup de crucifix dans leurs cimetières, près des églises. Les Français sont très dévôts et religieux, fidèles à leurs prières soir et matin... C'était très curieux de les écouter faire leurs dévotions...

Il faut observer que les Français, dans ces établissements reculés, sont des illettrés, pas un sur 400 peut-être pouvant lire un mot, mais sont très ponctuels à dire leurs prières, en comptant sur leurs chapelets et en faisant le signe de la croix...

Nous vîmes de nombreuses croix sur notre chemin. Nous vîmes aussi la Vierge Marie et Jésus sur la croix dans presque chaque maison sur le parcours...

Il ne travaillent pas le dimanche, mais toute récréation est légitime, telles que la chasse, la pêche, et toutes sortes de sports et de jeux...

Ils ont l'air bien ignorants avec le culte de leurs images. Dans les contours de leurs chapelles et de leurs temples, ils ont placé leurs saints à grandeur naturelle, devant lesquels ils s'inclinent et adorent en passant, quand ils vont à leurs affaires profanes. Leurs temples sont ainsi décorés avec des crucifix, des statues de la Vierge Marie et de tous les Saints, comme André, Jean, Luc, etc.

La dévotion simple et expansive des Beaucerons ne manqua donc pas d'impressionner cet étranger, non plus que la rencontre de l'unique curé de la région, alors en résidence à Sainte-Marie, l'abbé Jean-Marie Verreau: "J'allai chez le prêtre français, écrit-il, et fus très bien traité... Je bus du rhum que j'avais eu de lui"...

Il est normal, dans une population entièrement catholique, à la vie chrétienne fervente, avec des pasteurs bien attentifs,

²⁴ Kenneth Roberts, *March to Quebec* (New York, 1942), 670-675.

qu'il y naisse en bon nombre des vocations religieuses et sacerdotales. Or, la deuxième condition, croyons-nous, s'est vérifiée, elle aussi, à Sainte-Marie de Beauce. Car, pour ce qui est des curés, sans les repasser un par un, nous pouvons dire qu'ils ont tous encouragé les vocations, en aidant bien souvent des sujets pauvres pour leur instruction. Mgr Feuiltault, pour sa part, s'il n'allait pas au-devant, la plupart du temps, encourageait chaleureusement ceux qui parlaient de vocation. Et il a toujours été l'homme le plus fier, quand il voyait un de ses fils spirituels gravir les degrés de l'autel. Sous l'inspiration de l'abbé Jean-Baptiste Bélanger, vicaire, une campagne de recrutement s'étant amorcée, le curé l'appuya publiquement et annonça, dans son prône du 6 avril 1924, une loterie en faveur des enfants qui aspiraient à devenir prêtres. En 1926, les étudiants au cours classique étaient assez nombreux pour présenter une soirée dramatique et pour organiser à leur compte, vers la fin des vacances, une procession et une messe à la chapelle Sainte-Anne.

Compte tenu du prosélytisme des curés et de la foi vivante des paroissiens, on pourrait s'étonner qu'une ancienne et grande paroisse comme Sainte-Marie n'ait pas donné plus de prêtres à l'Église: seulement 24, après deux siècles d'existence, en 1944. Mais l'Esprit souffle où il veut. Et il ne faut pas oublier que la Beauce est demeurée longtemps un arrière-pays, ou mieux un îlot solitaire, séparé de la civilisation par trente milles de forêts marécageuses. L'observation de notre Américain, en 1775, sur l'ignorance générale des Beaucerons n'est sans doute pas éloignée de la vérité.

Mais, si le nombre des prêtres sortis de Sainte-Marie n'est pas impressionnant, il arrive que deux d'entre eux aient atteint à l'épiscopat: de notre temps, Son Excellence Mgr Lionel Audet, auxiliaire de Québec, et, dans une plus ancienne génération, Son Éminence le Cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau, le premier cardinal canadien. Et c'est à son bénéfice qu'avait eu lieu la première ordination sacerdotale dans la paroisse, le 10 septembre 1842.

Par contre, les vocations religieuses ont été relativement nombreuses, inspirées naturellement par la présence, déjà très ancienne, des deux communautés enseignantes: Dames de la Congrégation, au Couvent, et Frères des Écoles Chrétiennes, au Collège. Une compilation assez rigoureuse a été effectuée en 1944, auprès des communautés religieuses de la Province, par le Frère Gervais Carter, f.e.c. Elle a donné les chiffres suivants, auxquels il y aurait probablement lieu d'ajouter quelques unités, mais qui ne sont pas loin de la réalité, en tenant compte du fait que certaines vocations anciennes proviennent d'un territoire plus vaste de la paroisse, avant ses derniers démembrements.

Religieuses

Congrégation Notre-Dame	44
Sœurs de la Charité de Québec	22
Sœurs du Bon-Pasteur	10
Sœurs de Saint-François d'Assise	6
Sœurs de Jésus-Marie	5
Sœurs Dominicaines	4
Sœurs de l'Immaculée Conception	4
Sœurs N.-D. du Perpétuel-Secours	3
Sœurs Franciscaines Miss. de Marie	3
Sœurs de la Charité de la Providence	1
Augustines Hospitalières de Québec	1
Augustines Hospitalières de Lévis	1
Servantes du S.-Cœur de Marie	1
Sœurs de Notre-Dame d'Afrique	1

Frères

Frères des Ecoles Chrétiennes	24
Clercs de Saint-Viateur	4
Congrégation du T.-S.-Sacrement	2
Frères Maristes	2
Cistercien	1

RUMEUR D'ÉVÊCHÉ

De temps à autre, pour ne pas dire à tout propos, surgit la rumeur qu'il y aura division du diocèse de Québec et un évêché dans la Beauce. Une division s'est bien effectuée en 1951, avec

l'évêché de Sainte-Anne de la Pocatière; mais elle n'a pas supprimé radicalement toute possibilité de division ultérieure.

Préférant nous en tenir à un passé suffisamment lointain, pour nous éviter d'être impertinent, nous pouvons rappeler que le projet en question a tenu la vedette assez longtemps, sous le règne du Cardinal Taschereau. Le premier journal hebdomadaire de Sainte-Marie, *La Vallée de la Chaudière*, à deux reprises, les 19 et 26 mars 1891, donnait comme sérieuse et confirmée par des "prêtres éminents", la rumeur que le Cardinal favorisait la fondation d'un diocèse de Beauce. La rumeur était plausible, vu que le prince de l'Église était un fils de la région. Mais on ne précisait pas le siège du futur évêché.

Au Collège de Sainte-Marie, 15 ans plus tôt, soit le 12 juin 1876, on avait été plus explicite dans la conjecture. Après la première visite au Collège du Visiteur provincial, il fut question d'arrangements stables entre la Communauté et la Commission scolaire locale; et le chroniqueur d'ajouter ²⁵: "Il est de rumeur qu'il y aura un évêché dans la Beauce dans peu d'années et, s'il arrivait qu'on choisît Ste-Marie pour le siège épiscopal, l'évêque, naturellement, voudra avoir un collège classique, ce qui occasionnerait probablement le départ des Frères."

Quant au Cardinal Taschereau lui-même, auquel on avait raison de prêter cette intention, il semble avoir dirigé les yeux plutôt dans une autre direction et nous en avons deux preuves documentaires.

Le 20 décembre 1882, au curé Louis-Antoine Martel, qui lui demandait la fondation d'un collège industriel de Frères dans sa paroisse de Saint-Joseph, le Cardinal précisait ²⁶: "Enfin, comme vous le remarquez avec justesse, tôt ou tard, avec un évêque dans la Beauce, il faudra un Séminaire et l'on se trouverait embarrassé par une institution qu'il faudrait ou faire disparaître ou ruiner par une compétition nécessaire." Dans les idées de

²⁵ Manuscrit intitulé: *Historique de la Communauté de Ste-Marie, Beauce*.

²⁶ Archevêché de Québec.

Mgr Taschereau, il y avait pareillement l'appréhension de la concurrence que créerait au Collège de Sainte-Marie l'ouverture d'un collège semblable à Saint-Joseph.

Peu après, il fut question aussi de rebâtir le presbytère de cette dernière paroisse. L'architecte J.-Ferdinand Peachy en fit les plans, sous la fin du règne du curé Martel. Mais son successeur, l'abbé François-Xavier Gosselin, s'aboucha avec l'architecte Georges-Émile Tanguay, nouvellement revenu d'Europe, qui offrait ses services gratuitement. Sur cette proposition, le Cardinal répondit, en rendant son décret, le 25 juin 1889 ²⁷ : "Vous pourrez faire faire un nouveau plan. Il faudra songer à l'avenir et disposer le tout de manière que si, avant la fin du monde, il y a un évêque à Saint-Joseph, on puisse commodément y ajouter ce qui sera nécessaire." Les idées de grandeur du curé Gosselin et l'assentiment teinté d'ironie du Cardinal sont donc à l'origine du presbytère actuel de Saint-Joseph, ce monument qu'avec non moins d'ironie on appelle encore "l'évêché de la Beauce". Mais le dernier mot reste encore à dire...

HONORIUS PROVOST, ptre

²⁷ *Ibidem.*